

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 18 mai 2021 à 18 heures -

Présents : Monsieur OUVRY Jean-François, Maire, Mesdames et Messieurs AUGER Grégoire, CORCEL Valérie, GORGIBUS Benjamin, TORRES Virginie, CALTERO Claude, LE PAIH Martine, CABIN Philippe, Adjoint

Mesdames et Messieurs LEBOIS Jean-Claude, CORUBLE Martine, FINTRINI Martine, BRETTE Lydie, POLINSKI Luc, BERTRAND Jacques, LEPREUX Alain, DESERT Claire, GOUJON Sophie, OMER Matthieu, SAUVAGEOT Anthony, BINARD Marine, DUJARDIN Isabelle, JOUOT Cassandre, REGENT Benjamin, MASCRÉ Françoise, DISTANTE Raphaël, Conseillers Municipaux

Absents excusés : Mme HUE Valérie (pouvoir à Mme BINARD Marine *jusqu'à 19 h 35*), Mme CHICOT Sophie (pouvoir à Mme DUJARDIN)

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. LEBOIS Jean-Claude a été élu secrétaire de séance.

Conformément au décret du 11 février 2016, ce compte-rendu sera affiché au public en Mairie et sur le site internet de la Ville.

Délibération n° 2021-05-18/22 : Surveillance de la plage – Convention avec le S.D.I.S.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention de mise à disposition de personnels brevetés appelés à assurer la surveillance des baigneurs de la plage de Saint Valery en Caux pour la période estivale 2021.

Délibération n° 2021-05-18/23 : Développement durable – Gestion des espaces boisés de la Ville

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de mettre en place une Politique de gestion durable et raisonnée avec le concours de l'ONF et de structures comme l'URCOFOR (Union Régionale des Communes Forestières de Normandie)
- de démarrer un programme d'informations et de communications avec les Ecoles, la Médiathèque et la Maison Henri IV.
- de mettre en application l'opération « Un enfant – Un arbre ».
- de valoriser la biomasse fatale obtenue annuellement par les élagages, vers la filière paillage pour les massifs floraux de la ville et la filière bois énergie locale.
- de réguler tout abattage par l'opération « une signature – un arbre » selon le principe de n'agir prioritairement que pour raison de sécurité.
- de valoriser les meilleures grumes vers les marchés bois d'œuvre et bois d'industrie.
- de valoriser le bois bûche restant par la vente au personnel de la ville et aux Valeriquais.
- d'éditer un règlement de gestion pour préciser les modalités de vente.
- d'engager un programme d'entretien et de replantation qui permette de reconstituer notre forêt en qualité et en quantité.

Délibération n°: 2021-05-18/24 : Développement durable – Concours « St Val' Maisons - Jardins Fleuris »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement du concours « St Val' Maisons – Jardins Fleuris » de la ville de Saint Valery en Caux.

Ce règlement définit les critères de notation selon les catégories d'espaces fleuris.

Délibération n° 2021-05-18/25 : PLUI – Transfert de la compétence en matière de « Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale » à la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le Transfert de la compétence en matière de « Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale » à la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre au 1^{er} juillet 2021.

Ce PLUI va permettre de renforcer le projet de territoire et de mener une réflexion en vue des futurs règlements d'urbanisme applicables.

Délibération n° 2021-05-18/26 : CCCA – Transfert de compétence pour l'organisation des mobilités

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur du transfert à la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre de la compétence mobilité prévue aux articles L. 1231-1 et L. 1231-1-1 du code des transports et de l'ajout de la compétence au sein des statuts de celle-ci, au titre des compétences facultatives, en ces termes : « organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code »,

Délibération n° 2021-05-18/27 : Création d'un emploi non permanent – Autorisation de recrutement d'un agent pour mener à bien le projet « Petites Villes de Demain »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la création d'un emploi non-permanent et le recrutement d'un chef de projet, emploi de catégorie A pour répondre au besoin temporaire du programme « Petites Villes de Demain », pour piloter, animer et coordonner le projet, à compter du 1^{er} juillet 2021, à temps complet et pour une durée de 18 mois, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les acte et documents s'y rapportant

Délibération n° 2021-05-18/28 : Décision Modificative n° 01 – Budget annexe Rayon Vert

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la Décision Modificative n° 01 permettant d'effectuer un ajustement budgétaire suite aux modifications dans les prévisions de dépenses et recettes intervenues postérieurement à l'établissement du budget annexe Rayon Vert.

Après quelques informations diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 30

Le Maire,

Jean-François OUVRY